



**HAL**  
open science

## Participation politique des populations noires en Colombie

Carlos Agudelo

► **To cite this version:**

Carlos Agudelo. Participation politique des populations noires en Colombie. Cahiers des Amériques Latines, 1999, 30, pp.151-176. halshs-00158903

**HAL Id: halshs-00158903**

**<https://shs.hal.science/halshs-00158903>**

Submitted on 1 Jul 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Participation politique des populations noires en Colombie**

Carlos Efrén AGUDELO<sup>1</sup>

Jusqu'au début des années 1990, la population noire de Colombie, ou population afro colombienne, était presque inexistante en tant qu'acteur social et politique sur le plan national. La Constitution de 1991 et ses développements législatifs rendent possible la configuration d'un "nouveau" sujet socio-politique, à travers la reconnaissance institutionnelle d'un groupe de population à présent défini comme minorité ethnique avec ses particularités culturelles, mais avant tout avec ses revendications d'intégration à la société globale<sup>2</sup>.

La construction de cet acteur ethnique a suscité la mobilisation d'amples secteurs de la population noire, et a impliqué l'institutionnalisation de certains droits, en particulier des droits territoriaux, l'ouverture d'espaces de participation politique et l'inclusion des Afrocolombiens comme sujets spécifiques de politiques dans différents domaines (plans de développement, ethnoéducation, préservation de particularités culturelles, etc.).

Notre propos ici est de présenter un panorama de la présence actuelle de la population noire comme acteur politique, en la replaçant dans le contexte historique et constitutionnel dans lequel elle trouve son origine et se développe.

### **Le changement constitutionnel et l'irruption d'un nouvel acteur ethnique**

Il est important de nous replacer dans le contexte global pour comprendre comment s'articulent les objectifs généraux de l'Etat au moment de la rédaction de la nouvelle Constitution, avec l'intérêt particulier d'institutionnaliser de nouveaux acteurs sociaux et politiques, et dans le cas qui nous occupe, ethniques.

A la fin des années 1980, la Colombie se trouvait "au bord du chaos" ("Al filo del caos"<sup>3</sup>). L'Assemblée Nationale Constituante - ANC -, et ce qui en a résulté, la Constitution nationale de 1991, ont été conçues pour apporter une solution à la crise créée par l'intensification de la violence (conflits avec la guérilla, narcoterrorisme, augmentation de la délinquance) et la perte de légitimité institutionnelle d'un Etat chroniquement faible mais qui, à ce moment-là, arrivait aux limites incontrôlables de l'impuissance. La nouvelle Constitution prenait le caractère de traité de paix en formalisant l'incorporation, en tant qu'acteurs politiques, de certains groupes armés à la vie civile. Elle se proposait également de moderniser et de rendre

---

<sup>1</sup> Doctorant Sociologie sous la direction de M. C. Gros IHEAL – Membre de l'équipe de recherche ERSIPAL (CREDAL-CNRS).

<sup>2</sup> La législation prétend restreindre le caractère d'ethnie seulement aux populations noires des fleuves et des côtes de la région Pacifique, en leur donnant le nom de "communautés". Pourtant, nous verrons plus tard que dans la pratique, d'autres secteurs de la population noire de diverses régions du pays, y compris de villes comme Bogotá et Medellín, se sont appropriés peu à peu le discours ethnique pour revendiquer leurs droits. La Colombie est le troisième pays d'Amérique avec la population afroaméricaine la plus importante après le Brésil et les Etats-unis. Les estimations varient entre 10% et 20% de la population totale du pays (35 millions d'habitants). La plus grande partie de la population noire se trouve sur la côte Pacifique (90% des 600 000 habitants de la région). (Wade, 1994 ; Monge, 1992 ; Rueda, 1993).

<sup>3</sup> Titre d'un livre sur la crise de la Colombie dans les années 1980. (Leal, Zamosc, 1990).

plus efficace le fonctionnement des institutions. Mais l'effort portait surtout sur la consolidation d'une "démocratie participative". Pour de nombreux analystes, le caractère de démocratie restreinte et excluant de la société colombienne était la cause fondamentale de la crise que la nouvelle institutionnalité, représentée par la Constitution, devait surmonter. On devait donc créer les mécanismes adéquats pour que de nouveaux acteurs politiques et sociaux puissent s'exprimer, avec des garanties pour l'exercice de leurs droits (Pizarro, 1997).

Le changement constitutionnel s'insérait dans les courants de démocratisation qui, à ce moment-là, traversaient la plupart des pays latino-américains, et dans les tendances internationales à la décentralisation et à la reconnaissance de nouveaux acteurs.

Des secteurs de la société qui jusqu'alors avaient été exclus de la prise de décisions participèrent à la ANC. Les indigènes et les anciens groupes guérilleros démobilisés sous les gouvernements de Barco et de Gaviria<sup>4</sup> y jouèrent un rôle important.

### ***La question ethnique et les Noirs dans la Constitution***

La reconnaissance dans la nouvelle Constitution colombienne de 1991 du caractère multiethnique et pluriculturel de la Nation, représente une "rupture idéologique" (Gros, 1993, 1996) avec le traditionnel projet nationaliste qui avait fonctionné jusqu'alors en Amérique latine et qui voyait dans le processus de métissage la seule voie de consolidation de nations modernes, en faisant disparaître progressivement les minorités ethniques considérées comme facteur de retard. Pour le sous-continent latino-américain (et la Colombie n'a pas été l'exception) la prise en compte de "l'Autre" s'appliquait jusqu'alors aux indigènes pour les soumettre à la ségrégation ou, dans certains cas, pour les protéger (Gros, 1993, 1996, 1991 ; Laurent, 1997). Avec les noirs la situation a été différente. Voyons donc le cas colombien.

Après l'abolition définitive de l'esclavage en 1852, il semblerait que ce n'est pas seulement l'esclavage mais aussi les Noirs qui ont cessé d'exister. On assiste à un processus "d'invisibilisation" (Friedemann, 1992) des noirs qui se diluent à l'intérieur de la société globale et qui commencent à faire partie des secteurs marginaux, où l'on ignore les différenciations culturelles qui existent à l'intérieur des catégories socio-économiques.

C'était tout au moins le discours "officiel". La réalité s'avère beaucoup plus complexe. A côté d'un jeu d'inclusion (les noirs comme une partie prenante, même subordonnée, de la société) et d'exclusion (les noirs discriminés racialement), se développe de façon certes marginale mais permanente, un processus de définition des noirs en tant que groupes socioculturels, dans lequel s'affirment des spécificités et se reconnaissent des stratégies particulières, comme celle du "blanchiment"<sup>5</sup> qui cherche à rompre l'exclusion par l'assimilation à la société globale. Plus récemment, nous trouvons également d'autres formes d'articulation entre des stratégies d'auto-affirmation des noirs et un processus d'intégration à la société globale, qui se combinent sans se nier (Wade, 1993, 1994, 1997 ; Losonczy, 1997).

Dans le processus de reconnaissance de la pluriethnique de la Nation (qui désormais n'est plus destinée à disparaître dans le moulin purificateur du métissage), l'inclusion des populations noires n'a pas été évidente et a dû être ardemment négociée, dans la mesure où, jusqu'alors, la lutte pour la reconnaissance de l'Autre s'insérait dans un discours de l'ethnicité

---

<sup>4</sup> Rappelons que les deux groupes de la guérilla les plus importants, FARC et ELN, ont continué la lutte armée et n'ont pas participé à la ANC.

<sup>5</sup> Nous travaillerons postérieurement sur le concept de "blanchiment".

construit en référence exclusive aux Indiens (Arocha, 1992). Alors que, pour l'Etat et la majorité des constituants, la présence des indigènes comme acteurs politiques et sociaux était un fait incontestable, le caractère de minorité ethnique appliqué aux populations noires, avec les revendications des droits que cela entraîne, les prenait de court.

### ***L'article transitoire 55 et la Loi 70 de 1993***

C'est seulement dans un article annexe (article transitoire N° 55 ou AT55) de la Constitution que l'on ordonne l'élaboration d'une loi qui reconnaîtrait "... aux communautés noires qui ont occupé les terres de la Nation dans les zones rurales et riveraines du bassin pacifique, conformément à leurs pratiques traditionnelles de production, le droit à la propriété collective sur les aires que la loi devra désigner." Et plus loin, "... La même loi établira les mécanismes pour la protection de l'identité culturelle et les droits de ces communautés... «.

L'AT55 circonscrit la reconnaissance de ces droits à la population noire de la région rurale du Pacifique. Pourtant, dans le processus d'élaboration de la loi auquel participèrent des fonctionnaires de l'Etat, des représentants du monde académique et des organisations de la région Pacifique, les revendications dépassèrent largement la population noire du Pacifique et intégrèrent les intérêts des populations afrocolombiennes installées dans d'autres régions du pays, y compris les villes.

Après un processus de négociation complexe, la loi 70 de 1993, ou loi des négritudes, est finalement signée en août 1993. L'axe central de la loi est constitué par l'attribution de droits territoriaux aux populations rurales résidentes dans la région de la côte pacifique, liée à certains critères sur la protection des ressources naturelles, l'environnement et la gestion des ressources minières ; mais la loi inclut également la création de mécanismes pour la protection de l'identité culturelle, la mise en place de plans de développement économique et social et la participation des représentants noirs à diverses instances administratives de l'Etat concernées par l'application de la loi dans son ensemble.

La définition des droits territoriaux a suivi, à grands traits, le modèle appliqué avec les indigènes. La loi a également suivi la ligne tracée avec les Indiens en ce qui concerne la création des espaces de participation. C'est par exemple le cas de la circonscription électorale spéciale qui donne aux membres des organisations noires le droit à deux sièges à la Chambre des députés. Depuis la Constitution de 1991, les indigènes disposaient déjà, pour leur part, de deux sièges, mais au Sénat.

La loi 70 et sa réglementation postérieure, bien que constituant un progrès important, si nous la comparons à la situation d'invisibilité institutionnelle antérieure, présente plusieurs difficultés.

D'une part, la reconnaissance institutionnelle des populations noires s'inspire du modèle indigène. Cette "indianisation" des noirs pose problème (Wade, 1994). En effet les deux groupes sociaux se démarquent culturellement de la société globale, mais la manière dont s'est construite l'identité ethnique<sup>6</sup> chez les indigènes et les noirs présente des grandes

---

<sup>6</sup> Il existe différentes interprétations en sciences sociales et particulièrement en anthropologie de ce que représente "l'identité ethnique". Alors que pour certains c'est un concept statique et immuable, pour d'autres, l'identité ethnique, de même que toutes les identités sociales, se construisent et se transforment dans un processus constant d'interaction sociale. C'est dans cette perspective que nous utilisons ce terme. (Barth, 1995). Nous nous appuyons aussi sur la définition de Bayart qui mentionne : " Dans les faits, chacune des "identités" est au mieux une construction culturelle, une construction politique ou idéologique, c'est-à-dire, in fine, une

différences, produit d'une histoire vécue d'une manière distincte, de cultures dont l'origine et l'évolution sont également séparées par des frontières qui correspondent à des univers distincts, même s'il peut exister des convergences et des espaces de superposition<sup>7</sup>.

D'autre part, les modes d'organisation ou d'affirmation des noirs en tant que groupe social, diffèrent entre les zones du Pacifique et celles d'autres régions du pays<sup>8</sup>. La population noire de la côte Atlantique, de la vallée du fleuve Cauca et les noirs qui vivent dans les grandes villes à l'intérieur du pays et de la région Pacifique, ont des formes de sociabilité que nous ne pouvons pas assimiler à la définition de la "Communauté noire" inscrite dans la loi 70<sup>9</sup>.

Malgré ses limitations, la nouvelle législation (qui commence en 1991 avec l'article transitoire 55), a stimulé les modes d'organisation des noirs dans tout le pays, même si ce processus a été beaucoup plus important dans le Pacifique et dans les agglomérations urbaines où se concentrent des groupes importants de population afrocolombienne, et où des militants ont la capacité de dynamiser ces formes d'organisation.

### ***Le rôle des mouvements noirs dans le processus de la Constitution***

Malgré les initiatives qui prétendaient présenter une liste unifiée des négritudes à l'Assemblée nationale constituante, plusieurs candidatures ont finalement été lancées et aucune n'a réuni les votes suffisants pour obtenir un siège à l'ANC.

Les candidats noirs à l'ANC étaient la libérale Otilia Dueñas, qui a créé pour l'occasion le "Mouvement pour un Nouveau pays pour les Communautés noires et marginales" ; Justiniano Quiñones, médecin de la région pacifique de Nariño qui, avec l'homme politique traditionnel du Chocó, Jorge Tadeo Lozano, se présentent comme des "libéraux du littoral pacifique pour la Colombie" ; Carlos Rosero, dirigeant de la "Coordination des Communautés Noires" avec une influence dans les régions rurales des départements du Cauca, du Valle et de Nariño ; Juan de Dios Mosquera, dirigeant du mouvement Cimarrón qui a fait partie d'une liste de coalition d'organisations populaires de gauche.

Malgré ces multiples candidatures, la plupart des mouvements noirs du Chocó décident de contribuer à l'élection comme membre de l'Assemblée Nationale Constituante, du candidat indigène de la région, l'embera<sup>10</sup> Francisco Rojas Birry et de n'appuyer aucun des candidats noirs.

Rojas Birry s'est entouré de quelques conseillers noirs du Chocó et a été le membre de l'ANC qui a le mieux défendu l'intégration des noirs en tant que minorité ethnique. Otilia Dueñas a participé comme conseillère d'un membre libéral de l'ANC. D'autres intellectuels et activistes du mouvement noir ont réussi à effectuer un certain *lobby*. Des événements externes

---

construction historique. Il n'y a pas d'identité naturelle qui s'imposerait à nous par la force des choses. ... Il n'y a que des stratégies identitaires, rationnellement conduites par des acteurs identifiables..." (Bayart, 1996).

<sup>7</sup> Comme point de référence théorique pour une meilleure compréhension de ce phénomène, voir les travaux de (Barth, 1995). Quant aux relations noirs-indiens en Colombie, les travaux les plus complets sont ceux de A.M. Losonczy (Losonczy, 1997).

<sup>8</sup> Même à l'intérieur de la région du Pacifique, il y a des différences socioculturelles importantes à signaler. Voir les travaux de A.M. Losonczy et les « Talleres del Laboratorio de culturas negras » (CIDSE, 1995).

<sup>9</sup> La loi 70 définit la Communauté noire comme "l'ensemble de familles d'ascendance afrocolombienne qui possèdent une culture propre, qui partagent une histoire et ont leurs propres traditions et coutumes (...) qui révèlent et conservent la conscience d'une identité qui les distingue d'autres groupes ethniques." (article 2).

<sup>10</sup> Groupe indigène qui habite dans la région du Pacifique

à l'ANC ont également été des facteurs importants de pression pour l'aboutissement de l'AT55. Wade souligne le forum réalisé en mai 1991 (à ce moment-là l'ANC tenait ses sessions à Bogotá) dans la ville de Cali et intitulé : "Les noirs face à la Constitution", où l'on réclamait que la population afrocolombienne soit prise en considération. Le même mois, à Quibdó, des membres de plusieurs organisations du Chocó, coordonnées par l'OBAPO, ont occupé pendant une semaine la mairie, la cathédrale et le siège de l'Incora, au moment où une délégation arrivait à Bogotá pour faire pression sur les membres de l'ANC.

Postérieurement, la commission spéciale chargée de rédiger la loi 70 fut composée par 40 délégués noirs, avec parmi eux des représentants des organisations, des conseillers et des mandataires spéciaux (dirigeants politiques des partis traditionnels), en plus des représentants de six organismes de l'Etat, présidés par le Ministère de l'Intérieur (à ce moment-là "Ministère du Gouvernement"), et de quelques conseillers représentants du monde académique.

## **La population noire dans la vie politique nationale**

### ***De l'Indépendance aux années 1970.***

La participation des noirs dans la politique colombienne ne commence pas avec la nouvelle Constitution. Même avant l'existence de la Colombie comme République, pendant la période coloniale, les textes historiques nous montrent comment les populations du Pacifique sont intervenues dans le conflit politique entre Espagnols et Créoles d'un côté, esclaves et marrons en rébellion contre les esclavagistes de l'autre (Jaramillo, 1968 ; Romero, 1990).

Pendant la période de luttes pour l'Indépendance, les noirs ont en général combattu dans les files de leurs maîtres, qu'ils fussent patriotes ou royalistes. Bolivar, dans la campagne de libération, a offert la liberté à ceux qui luttaient à ses côtés. Par ailleurs, quelques groupes de noirs, avant même l'abolition totale de l'esclavage en 1852, avaient commencé à utiliser des mécanismes institutionnels pour porter plainte devant les cours et les autorités politiques et administratives, dénonçant les abus et les mauvais traitements, selon ce que rapporte Sharp dans son étude sur la manumission (Sharp, 1968).

Avec l'avènement de l'Indépendance et la République, les deux partis politiques traditionnels, le parti libéral et le parti conservateur, se mettent en place. Les conflits et les guerres civiles du XIXème siècle n'épargnent pas le Pacifique. Pendant la période républicaine en effet, la balance s'incline du côté des abolitionnistes et, dans la seconde moitié du XIXème siècle, le fait que ce soit le libéral José Hilario López qui décrète l'émancipation finale des esclaves pousse la majorité de la population noire du côté du libéralisme (De Roux, 1991). Merizalde commente : "... l'étincelle qui a jailli à Pasto en 1841, s'est transformée en un incendie vorace qui a embrasé le Cauca et même toute la république. Obando a été la véritable âme de la révolution dans le sud et sa voix a reçu un écho puissant sur la côte. Les esclaves noirs se sont révoltés, commandés par l'astucieux et fougueux Manuel de Jesús Zamora, et ils ont entraîné les Indiens avec eux... Après la dure bataille de Guapi qui conclut la guerre sur la côte, ils ont fusillé beaucoup de noirs dans ce village..." (Merizalde, 1921).

Une fois la liberté et finalement la citoyenneté obtenues, l'analphabétisme se révèle un facteur de blocage réel qui empêche les noirs d'accéder à l'exercice du vote ou de la fonction publique (Sharp, 1968). Mais la scène politique ne se limite pas aux élections, en particulier pendant la période où les guerres civiles constituent la colonne vertébrale du processus

politique national. La participation des Noirs dans la lutte de partis et dans la construction de formes organisationnelles comme les “sociétés démocratiques”, au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle (Jaramillo, 1976), a ouvert des voies qui ont permis de vaincre les barrières imposées par l’analphabétisme.

Après la défaite libérale de la dénommée “Guerre des mille jours” entre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup>, la Constitution conservatrice de 1886 se consolide et permet une certaine stabilité politique. Les libéraux cohabitent avec une certaine hégémonie conservatrice qui, appuyée par l’Eglise, essaie d’imposer un ordre (Lopez, 1993). Il n’y a plus de raison d’être aux soulèvements armés encouragés par le libéralisme de province. Le bilan d’un siècle de guerres civiles favorise les conservateurs.

Pourtant, les idées libérales ont toujours de l’influence, dans certaines régions plus que dans d’autres. C’est le cas de la côte Pacifique, avec la traditionnelle adhésion majoritaire des Noirs au libéralisme. Cependant, même majoritaires, les libéraux étaient exclus de l’exercice du pouvoir local, puisque la nomination des autorités municipales restait entre les mains des gouverneurs.

Dans les années 1920, les conflits politiques s’accroissent, mais cette fois ils ne sont plus liés aux partis. Les luttes agraires des années 1920 et des années 1930 (Gaitan, 1976) représentent en quelque sorte une anticipation du phénomène que l’on allait connaître à partir de 1948 sous le nom de la “Violence”, qui opposerait de nouveau les libéraux et les conservateurs avec, en toile de fond, la lutte pour l’appropriation de la terre<sup>11</sup>.

Selon les témoignages recueillis et les textes consultés, au Pacifique le conflit ne s’exprime pas de manière aussi violente qu’à l’intérieur du pays. La pression sur la terre reste faible et l’hégémonie politique conservatrice est vue comme une fatalité sans importance qui un jour prendra fin, même si les libéraux se plaignent du monopole des conservateurs dans la gestion de la bureaucratie municipale. En 1930, avec le début de ce que l’on appelle la République libérale, lorsque Olaya Herrera arrive au pouvoir, c’est au tour des libéraux d’exercer une certaine hégémonie dans le maniement des affaires publiques. En 1946, le libéralisme divisé perd de nouveau le pouvoir, provoquant une nouvelle revanche des conservateurs. Mais, selon les témoignages, tout cela se passait sur la côte pacifique dans une ambiance plutôt “bon enfant” si on le compare avec ce qui était en germe dans une bonne partie du reste du pays. Après le 9 avril 1948, date de l’assassinat du chef libéral populiste Jorge Eliécer Gaitán à Bogotá, et comme une réaction à cet événement, les affrontements se multiplient et provoquent, depuis cette date jusqu’en 1958 (date du pacte libéral conservateur) approximativement 200000 morts dans le pays. Dans plusieurs localités, des soulèvements populaires sont dirigés par des libéraux et des communistes.

Dans le Pacifique, la révolte des libéraux ne semble pas être très importante, ni la répression des conservateurs n’est exercée avec beaucoup d’acharnement. C’est du moins ce qui ressort de certains témoignages. Selon don T. Vanin : “A Guapi, un groupe de policiers est arrivé de l’intérieur (ceux que l’on appelle les “chulavitas” ou police politique) et ils sont allés me chercher parce que j’étais le chef des conservateurs, selon eux, afin de se mettre à mes ordres pour réprimer les libéraux. Je leur ai dit que la meilleure chose qu’ils puissent faire, c’était de quitter le village parce qu’ici nous ne nous étions jamais battus contre les libéraux et que nous

---

<sup>11</sup> La bibliographie sur cette période de l’histoire est immense. On peut trouver un bon bilan historiographique dans “ Campesinado, luchas agrarias e historia social en Colombia. Notas pour un balance historiográfico” (Bejarano, 1985).

voulions continuer à agir de la même façon”. Hernando Yacup quant à lui, raconte : “ Mon père, Elias Yacup, était le chef du parti politique libéral à ce moment-là. Quand les “chulavitas” sont arrivés pour l’assassiner, un chef politique conservateur l’a averti pour qu’il se cache et qu’il ait la vie sauve. Plus tard les conservateurs eux-mêmes demandèrent à la police qu’elle abandonne la région.”<sup>12</sup>.

### ***Le Front national et les changements dans la dynamique politique***

Le pacte du Front National, qui opère de 1958 à 1974, établit la parité entre le parti libéral et le parti conservateur pour mettre fin à la Violence. Le Front national implique un partage équilibré de la bureaucratie de l’Etat, et les différences politiques et idéologiques d’autres époques perdent peu à peu de leur force. En même temps, la concurrence entre les membres d’un même parti pour les quotas bureaucratiques entraîne une fragmentation au sein des dirigeants, et la multiplication de chefs politiques régionaux. Les chefs traditionnels se divisent et perdent de l’autorité en même temps que celle des leaders régionaux augmente.

Pendant le régime du Front National, on peut observer dans les régions où la population noire est majoritaire (mais c’est aussi un phénomène de caractère national), que la dispute politique se passe essentiellement sur le terrain de la répartition des postes et des enveloppes budgétaires, nécessaires à la conservation d’une clientèle électorale qui garantisse la réélection. Face à cette logique prédominante chez les dirigeants des partis, la conduite de l’électeur devient de plus en plus pragmatique. A partir de ce moment et jusqu’à nos jours, la logique de clientèle se maintient avec des variantes plus ou moins flexibles. La fidélité à un chef politique dépend surtout de l’offre de biens concrets. Il s’agit d’une sorte de *clientélisme élargi* où il n’existe pas de fidélité inconditionnelle envers un “patron” électoral, mais une relation variable d’une élection à une autre selon l’offre de biens proposés par les chefs politiques.

Cependant même si l’adhésion à un parti par tradition familiale, locale ou idéologique perd de la force, la carte politique électorale du pays ne souffre pas de modifications substantielles depuis les débuts de la politique de partis en Colombie jusqu’à nos jours. Chaque parti s’est transformé en une espèce de fédération d’intérêts locaux, régionaux et même personnels. Dans la région Pacifique, par exemple, la “fidélité” majoritaire et permanente au parti libéral ne signifie pas pour autant, on l’a vu, une relation fixe au même patron politique.

Dans son livre “Litoral recóndito”, Sofonias Yacup se réfère aux habitants de Guapi comme “fidèles en amitié, honnêtes dans les affaires et invariables en politique...” (p.155). Un regard sur les chiffres électoraux de l’époque décrit par Yacup (années 1920 et 1930), montre en effet la désaffectation des votants pour des secteurs autres que ceux défendus par la ligne officielle des deux partis traditionnels. Mais ce phénomène caractéristique des années du clientélisme *classique* commence à se fragmenter dans les années 1970. La logique de clientèle s’affaiblit parce qu’aussi bien le client que le patron considèrent leurs engagements respectifs comme un lien qu’ils peuvent rompre avec facilité (Agudelo, 1998).

Pourtant, même prise dans la logique pragmatique qui l’entoure, la politique continue à être un élément constitutif de l’identité de ces populations noirs, comme l’avait déjà souligné Whitten dans les années 1960 (Whitten, 1992). L’importance de la politique dans ces régions

---

<sup>12</sup> L’abondante littérature sur la Violence ne fournit pas de données sur la région du Pacifique. Ni la dynamique de cohabitation entre libéraux et conservateurs, ni le contexte social ne paraissent déterminants pour l’extension du conflit à cette zone du pays. Une analyse des recensements pourrait peut-être donner des informations, notamment sur l’hypothèse selon laquelle région se serait transformée en zone de refuge de familles qui fuyaient la confrontation dans d’autres parties du pays.



est assez paradoxale si l'on observe l'attention minimale que prêtent les chefs politiques nationaux et régionaux à ces zones considérées comme des espaces utiles seulement à l'économie extractive. Dans le Pacifique, la faible présence de l'Etat en matière d'infrastructure et de services est directement liée à un manque "d'attrait politique", c'est-à-dire de votes pour les partis. Dans ces conditions, la dynamique politique dans le Pacifique est marginale par rapport aux centres de pouvoir, en même temps qu'elle maintient une importance significative au niveau local<sup>13</sup>.

### ***Présence d'une élite politique noire***

Il existe quelques données sur la présence de leaders noirs et mulâtres dans les files du parti conservateur à l'époque de l'hégémonie de ce parti, pendant les trente premières années de ce siècle. C'est le cas de Manuel Saturio Valencia dans le Chocó (Wade, 1997), ou celui de Teodoro Vanin sur la côte du département du Cauca et Patricio Olave à Buenaventura<sup>14</sup>, mais on peut les considérer comme des cas plutôt isolés. La présence conservatrice dans ces régions possède deux caractéristiques : elle est permanente mais minoritaire et ses chefs locaux sont généralement métis ou mulâtres.

L'arrivée des libéraux au pouvoir en 1930 est aussi le moment où, deux générations après l'abolition de l'esclavage et de l'acquisition de la citoyenneté, on commence à trouver la trace de quelques leaders noirs formés dans des universités de l'intérieur du pays. Revenant dans leurs régions d'origine, ils commencent à exercer un leadership à un niveau local (qui dépasse quelquefois la région), et au niveau national avec l'entrée au parlement. Le cas le plus connu est celui du parlementaire originaire du Chocó, Diego Luis Córdoba (Rivas, 1986). Dans le Cauca, Sofonías Yacup, de Guapi, fut sénateur ; à Puerto Tejada, les leaders de l'époque étaient Alejandro Peña, Natanael Diaz et Arquímedes Viveros ; à Buenaventura, Nestor Urbano Tenorio (Hurtado, Urrea, 1997 ; Ayala, 1997).

Cette génération d'hommes politiques liés au libéralisme a toujours revendiqué un discours ethnique, implicite ou explicite. Ces élites, bien que certainement marginales au niveau national, constituent une partie vitale de la dynamique politique de ces régions. A côté de quelques dirigeants noirs remarquables, comme ceux déjà cités, un groupe plus élargi se forme progressivement, composé des élites locales et de certains fonctionnaires noirs. Liés à la politique traditionnelle des partis ou aux réseaux de pouvoir syndical ou corporatiste, ils fonctionnent selon des modes communs à l'ensemble du pays.

### ***¿Adaptation ou blanchiment ?***

Dans ses travaux sur les *stratégies d'adaptation* de la population noire du Pacifique sud, Whitten mentionne l'exercice de la politique comme une des principales activités de la population. Pour cet auteur, les processus de mobilité sociale et politique s'appuient sur la dynamique des réseaux sociaux pour s'adapter au contexte imposé par la société globale (les blancs) et en tirer parti. A partir de processus autonomes d'organisation et de résistance sous la Colonie (marrons, palenques) ces stratégies débouchent sur un certain degré de dialogue avec la société non noire. Toujours d'après l'auteur, ce dialogue et cette intégration à la vie politique locale continueraient à se développer pendant la période républicaine mais avec d'autres caractéristiques. Whitten parlait du phénomène de "blanchiment" des noirs qui

---

<sup>13</sup> Dans d'autres régions du pays avec une présence importante de la population noire comme c'est le cas de la côte des Caraïbes, la situation est différente puisque cette région est considérée comme un fief électoral important et qu'il s'agit d'une région plus intégrée socialement et économiquement à la vie du pays.

<sup>14</sup> Données obtenues à partir d'une recherche personnelle sur le terrain à Guapi et Buenaventura.

accèdent ainsi aux espaces de pouvoir dominés par la société blanche (Whitten, 1992).

A notre avis, dans l'articulation des noirs à la vie politique locale, régionale et nationale, on peut parler aussi de *stratégies d'adaptation* à la société globale. Ces dernières ne sont pas dépourvues de formes originales de participation dans lesquelles la dénonciation de la marginalisation régionale et du racisme sont liées à la revendication des particularités culturelles, combinées avec les consignes nationale des partis. Il ne s'agit donc pas seulement de se transformer en courroie de transmission de la politique nationale du parti, ou de procéder à un "blanchiment" où la revendication raciale ou l'identification particulière au groupe social auquel on appartient disparaîtrait, comme le démontre le cas des hommes politiques noirs déjà cités.

Malgré la récente "mise en visibilité"<sup>15</sup> de la région du Pacifique et, de manière générale, des négritudes en Colombie, les sciences sociales ont encore peu exploré le domaine de l'histoire et des processus politiques locaux et régionaux<sup>16</sup>. S'il est certain que les noirs en Colombie, et ceux du Pacifique en particulier (Wade, 1997 ; De Roux, 1991), n'ont pas construit de projet politique propre et autonome, leur participation depuis le début même des partis politiques traditionnels mérite des études plus consciencieuses et spécifiques que celles que nous connaissons jusqu'à présent.

Dans les années 1970, un autre type d'élite politique noire, indépendante des partis traditionnels, a commencé à voir le jour, comme nous le verrons plus loin. Pour autant, la naissance de cette nouvelle élite ne fait pas disparaître les leaderships traditionnels liés aux structures de partis. Le comportement électoral de la population continue à être lié aux anciens chefs politiques, même dans des régions où le nouveau processus d'organisation de la population noire, construit autour des revendications territoriales prises en compte par la loi 70, a impliqué une mobilisation importante de la population (Khittel, 1997 ; Helfrich, s. d. ; Agudelo, 1998).

Dans certains cas toutefois, les élites traditionnelles commencent à introduire dans leur discours les revendications ethniques et les références à la loi 70, comme une stratégie pour renforcer un leadership national. La politique concrète et réelle continue à fonctionner, pour la plus grande partie de la population qui participe au processus, du côté des partis traditionnels.

### **Le mouvement noir en Colombie**

Après avoir examiné la participation politique des noirs dans les espaces traditionnels liés aux partis, voyons maintenant quelles sont les modalités concrètes d'action des secteurs noirs qui revendiquent explicitement le caractère ethnique de leur mobilisation.

Nous avons déjà vu le niveau de participation politique du Noir dans les espaces traditionnels et le contexte dans lequel se place cette participation. Voyons maintenant quelle a été la réalité organisationnel des secteurs noirs qui eux, brandissent clairement les drapeaux de caractère ethnique<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> "L'invisibilité" de la population afrocolombienne, aussi bien pour l'Etat et la société en général que pour les chercheurs en sciences sociales en particulier, a été surtout dénoncée par l'anthropologue Nina de Friedemann pour les années antérieures à la décennie actuelle, qui au contraire voient un "boom" des études sur ce thème. Parmi les principales révisions bibliographiques, on trouve celles qui ont été réalisées par Wade, 1997 ; Losonczy, 1997 ; Jaramillo 1986 ; Friedemann, 1984 ; Restrepo, 1996 ; Esquivel, s. d.

<sup>16</sup> Selon Malcom Deas, ce déficit en études et analyses ne concernerait pas seulement le Pacifique, (Deas, 1983).

<sup>17</sup> Cette partie du document s'appuie sur les divers travaux de Peter Wade déjà cités, Gutiérrez, 1986 ; Mosquera, 1985, et des entretiens et conversations avec des leaders et militants noirs : entre autres Carlos Rosero, Juan de Dios Mosquera, Hernán Cortez, Ruben Hernández, Cesar Perlaza, Pastor Murillo, Piedad Cordoba, Silvio Garcés, Juana Alvarez et avec le prêtre Jesús López qui a travaillé plusieurs années dans le Chocó.

Au milieu des années 1970 se créent plusieurs cercles d'études composés par des intellectuels et des étudiants afrocolombiens. Les deux les plus importants sont le CIDCUN, Centre pour la recherche de la culture noire, créé par Amir Smith Córdoba, et le cercle d'études Soweto, constitué par des étudiants noirs de la ville de Pereira. Soweto est à l'origine en 1982 du mouvement national pour les droits de l'homme des communautés noires en Colombie, "Cimarrón"<sup>18</sup>, dirigé par Juan de Dios Mosquera. A côté de ces expressions organisées, il en surgit d'autres moins visibles et d'existence transitoire. A l'origine de ces organisations on trouve l'influence exercée par les luttes des négritudes aux Etats-Unis et en Afrique.

Dans cet ensemble d'organisations, "Cimarrón" exerce la présence politique la plus importante. Ses espaces d'activité fondamentale sont toujours la création de centres d'étude et de diffusion des droits du peuple noir ainsi que la lutte contre le racisme. "Cimarrón" a participé à des débats électoraux de façon autonome ou allié à des secteurs de gauche mais les résultats obtenus jusqu'à maintenant ont été de faible portée. Son principal dirigeant et fondateur a reçu en 1997 un prix de Défense des Droits de l'homme, décerné par le gouvernement français.

Dans les années 70, une personnalité intellectuelle des négritudes, Juan Zapata Olivella s'est présenté à plusieurs reprises comme candidat au Conseil municipal de Cartagena ; il s'est aussi présenté comme candidat présidentiel au nom du mouvement "Négritudes et Métissage", sans jamais obtenir des résultats significatifs.

En milieu rural, dans le département du Chocó, plusieurs organisations noires ont également vu le jour au milieu des années 1980. Leurs revendications centrales n'étaient pas d'ordre ethnique, il s'agissait plutôt d'une lutte pour la terre. L'élément ethnique interviendra plus tard, sous l'influence du modèle indigène et dans la conjoncture constitutionnelle des années 1990 et 1991.

Vers 1985 apparaît la ACIA, Association paysanne intégrale de l'Atrato, en 1990, l'Association paysanne de San Juan (l'Atrato, le San Juan et le Baudó sont les principaux fleuves du Chocó), et à peu près au même moment la ACABA, Association de paysans du Baudó et la OCABA, Organisation de paysans du bas Atrato, toutes avec des revendications territoriales. Le rôle assumé par l'église catholique dans l'apparition de ces organisations est fondamental ; depuis les années 1970, elle avait commencé un travail d'organisation de "communautés laïques de base", inspiré par la théologie de la libération, initialement avec la population indigène et ensuite, sur le même modèle, avec les paysans noirs<sup>19</sup>. Dès le début, ces organisations ont inclut dans leur discours des consignes de défense de la culture et de lutte contre la discrimination raciale, mais l'élément central de la mobilisation était clairement la lutte pour la terre.

Egalement au milieu des années 1980, un processus d'organisation rassemble des secteurs urbains de la capitale du Chocó, Quibdó, qui organisent en 1987 une grève générale dont les

---

<sup>18</sup> Cimarrón : esclave noir en fuite.

<sup>19</sup> S'il est vrai qu'historiquement les relations entre les Indiens et les Noirs n'ont pas été exemptes de conflits de type territorial et culturel, dans le cas du Pacifique les relations interethniques se sont développées dans le cadre d'une réelle cohabitation (Losonczy, 1997). C'est la matrice organisationnelle commune aux deux groupes sociaux, créée par l'église, qui a été le facteur déterminant pour établir les alliances politiques entre le mouvement noir et le mouvement indigène dans le Chocó.

répercussions ont eut un impact national. C'est à ce moment-là qu'apparaît l'OBAPO, organisation des quartiers populaires de Quibdó.

Dans le cas de la région Pacifique de Nariño, en particulier la région de Tumaco, un des antécédents politiques aux mouvements ethniques noirs actuels a été la mobilisation et la "grève civique" de 1988, connue comme le "tumacazo", même si les consignes de ces journées concernaient surtout l'amélioration des services publics. Vers la même époque, d'autres mobilisations impliquaient des organisations à caractère culturel et dans une moindre mesure des mouvements de gauche comme le MOIR et le M-19. Ces expériences convergent avec d'autres, similaires, dans d'autres régions du pays où existent de forts noyaux de population noire, pour donner naissance à ce qui sera, à partir de 1993, le Processus des Communautés Noires – PCN.

A Buenaventura, ce sont essentiellement des organisations juvéniles et civiques qui assurent la mobilisation. Combinée avec l'expérience de militantisme dans des forces de gauche de la part de leaders régionaux, ils seront les fondateurs du PCN. L'activité pastorale de Monseigneur Gerardo Valencia Cano, qui dans les années 1960, s'inspirant de certains aspects de la théologie de la libération, exigeait un traitement non discriminatoire envers la population du port, peut être considérée aussi comme un antécédent important du panorama actuel de la région.

Dans le nord du Cauca, en particulier le village de Puerto Tejada, plusieurs groupes organisés, à caractère civique et culturel, s'uniront ensuite dans la création du Mouvement Sinecio Mina (nom d'un dirigeant paysan noir de la région dans les années 1930), actuellement intégré au PCN. En ce qui concerne la côte du département du Cauca, on trouve des groupes de travail de jeunes et des groupes de femmes. Certains secteurs s'intègrent au PCN, d'autres réalisent un travail régional autonome. C'est le cas de la "Red de mujeres" qui combine des revendications féministes, culturelles, territoriales et écologiques.

Sur la côte des Caraïbes, la présence du PCN se fait surtout sentir dans certaines organisations de quartiers populaires, dans les villes de Cartagena et de Barranquilla. Dans quelques cas, il s'agit d'anciens militants du "Cimarrón".

Les premiers noyaux du PCN qui étaient surtout actifs dans les secteurs urbains du Pacifique comme Buenaventura et Tumaco lancent, dans la conjoncture créée par l'approbation de l'article transitoire 55 de la Constitution, une offensive organisationnelle dirigée vers les zones rurales, stimulant la création ou la consolidation d'organisations ethno-territoriales dans les zones susceptibles de titularisation collective. Les "Palenques"<sup>20</sup> naissent ainsi comme des instances de coordination régionale. A partir de 1993, d'autres expressions politico-organisationnelles apparaissent dans les régions d'influence du PCN, avec des fondateurs qui parfois ont d'abord été membres du PCN. Pourtant, ce dernier est toujours le secteur organisé qui a le plus de reconnaissance institutionnelle de la part de l'Etat, au moins en ce qui concerne l'application de la loi 70 relative à la territorialité.

#### ***Principales expressions organisationnelles des communautés noires, 1998***

- Mesa de trabajo del Chocó (Groupe de travail du Chocó) (ACIA ; ACADESAN ; OCABA ; OPOCA. ASOCASAN : Organisations ethniques territoriales).
- Casa Nacional Afrocolombiana (Maison nationale Afrocolombienne)

<sup>20</sup> Nom que l'on donnait dans la Colonie au mode d'organisation des groupes d'esclaves marrons.

- OBAPO – Organisation des quartiers populaires du Chocó.
- Independientes del Chocó (Indépendants du Chocó) (Organisations rurales et urbaines non encadrées par les antérieures)
- Processus des Communautés Noires PCN (Organisation de caractère national mais avec une présence plus significative dans la zone rurale du Pacifique.
- Cimarrón (Organisation nationale)
  
- Red de Mujeres (Réseau de femmes) (regroupe les organisations féminines noires de la Côte du Cauca)
  
- Movimiento Social Afrocolombiano (Mouvement social afrocolombien) (Niveau départemental)
- Movimiento Nacional de Comunidades Negras Palenque Afrocolombiano (Mouvement National de Communautés Noires Palenque Afrocolombienne)
  
- AfroAntioquia (Coordination de 30 organisations du département d'Antioquia)
- AfroSan Andrés (Organisations de l'archipel de San Andrés et Providencia)
- Comité Afrocolombiano Nacional (Comité afrocolombien national) (Communautés noires urbaines de Bogotá)
  
- Huella Ciudadana (Organisation nationale)

Les organisations de la “Mesa de trabajo del Chocó” et le PCN sont les plus solides du point de vue organisationnel et les plus visibles dans les espaces de dialogue ouverts avec l'Etat. D'autres formes associatives défendent des intérêts plutôt civiques et politiques, comme c'est le cas du Mouvement National de Communautés Noires “Palenque Afrocolombien”, dirigé par Agustín Valencia et le Mouvement Social Afrocolombien, surtout présent dans les zones urbaines, dirigé par Jair Valencia Mina. Il existe aussi des coordinations locales et régionales comme AfroAntioquia, AfroSan Andrés et le Comité Afrocolombien national qui regroupent des militants noirs de Bogotá. Ces coordinations affichent des objectifs de caractère culturel, environnemental, civique et politique. Quant aux organisations qui viennent directement des partis traditionnels, la plus visible est “Huella Ciudadana”, dirigée par la sénateur libéral Piedad Córdoba. Ce mouvement défend les droits de la population noire à côté de consignes générales d'ordre national. D'autres expressions, nées au sein ou en relation avec le parti libéral, sont plus conjoncturelles, comme par exemple celles qui ont participé aux élections de l'Assemblée Nationale Constituyente et que nous avons déjà mentionnées.

### ***Les registres officiels***

Peter Wade établit en 1993 un registre de 80 organisations noires. En 1994 la “Dirección de Asuntos de Comunidades Negras” (Direction des affaires de communautés noires), DACN, créée sous les auspices de la loi 70 et sous la juridiction du Ministère de l'Intérieur doit, entre autres tâches, établir le registre des organisations. On trouve dans ses archives deux listes avec plus de 350 organisations noires mentionnées comme étant de “type culturel, social, économique, éducatif”.

Ce registre présente beaucoup de difficultés d'interprétation. D'un côté, il correspond au moment où se multiplient les expectatives réveillées par la loi 70, ce qui enclenche une véritable explosion d'organisations noires de différents types. Avec le temps, beaucoup de ces organisations ont disparu. Dans certains cas, elles ne représentaient que quelques individus

qui cherchaient à recevoir un bénéfice matériel personnel.

L'ambiguïté de la classification réalisée par la DANC (cultural, social, économique, éducatif) traduit la difficulté qu'a eu cette instance à caractériser les organisations naissantes<sup>21</sup>, d'autant que beaucoup d'entre elles développent simultanément des activités qui couvrent toutes les catégories établies. Notons que les thèmes de l'environnement, de l'ethnoéducation, de la question territoriale ou de la politique sont pratiquement absents alors qu'ils représentent les intérêts fondamentaux des organisations noires.

Une autre difficulté du registre officiel réside dans le fait que quelques secteurs du mouvement ne considèrent pas la DACN comme un interlocuteur valable en tant qu'organisme de l'Etat auquel ils doivent s'adresser pour garantir leur légitimité. En fait beaucoup d'organisations ne sont pas enregistrées par la DACN alors que leur protagonisme est reconnu par d'autres instances de l'Etat comme l'Incora, le Réseau de Solidarité Sociale de la Présidence de la République, le Département de la Planification Nationale et d'autres organismes de caractère régional et local.

Pour certaines organisations noires, la non-légitimité de la DACN vient du fait qu'elle est devenue un quota bureaucratique des députés noirs élus pour la circonscription spéciale. En effet, les deux directeurs qui jusqu'alors ont dirigé cette division du Ministère de l'Intérieur ont été désignés par Zulia Mena, représentante au Parlement.

Une des fonctions de la DACN consiste à coordonner les différents rôles des organismes de l'Etat en relation avec la loi 70 et d'assurer le rôle de secrétaire technique de la Commission Consultative de Haut Niveau (Comisión consultiva de alto nivel, cf. plus bas). Le bilan de sa gestion est, d'après la majorité des organisations noires, très déficient. La DACN a une très faible capacité de coordination institutionnelle. Le gouvernement national n'a pas prêté à cet organisme l'attention qu'il mérite et ne lui a pas exigé non plus de résultat en accord avec les tâches assignées.

### ***Espaces de participation institutionnelle***

En plus de la DACN et de la circonscription électorale spéciale pour les communautés noires dont nous parlerons plus loin, la loi 70 a créé d'autres espaces de participation et de concertation.

La Commission Consultative de haut niveau-CCAN est composée par 27 représentants des organisations noires et 12 fonctionnaires publics. Les représentants des organisations qui participent dans la CCAN sont nommés par des commissions consultatives départementales. Selon le registre de la DACN, 350 délégués d'organisations qui choisissent entre un et cinq représentants par département à la CCAN, participent aux Commissions départementales.

### **Espaces de participation et concertation des communautés noires**

<b>Instances</b>	<b>N° de participants</b>
Circonscription spéciale Chambre	2
Commission consultative de haut niveau	27
Commissions consultatives régionales	350
CONPES (Conseil de politique économique et social	1

<sup>21</sup> Les fonctionnaires de la DACN annoncent une prochaine vérification de leurs registres afin de disposer d'informations plus fiables sur la réalité organisationnelle des populations noires.

Conseil directif INCORA	1
Comité pour la titularisation	1
Conseil national de réforme agraire	1
Conseil national de l'environnement	1
Direction de corporations autonomes régionales	7
Institut de recherche du Pacifique	1
Conseil national de planification	1
Plan Pacifique	1
Commission pédagogique nationale	18
Commissions pédagogiques régionales	27
Assemblée conseil de crédits aux étudiants	2
Direction Université du Pacifique	1

Source : Division des Affaires des communautés noires. Ministère de l'Intérieur, 1996

Mais s'il est certain que les organisations atteignent un niveau important de représentativité dans ces espaces de concertation avec l'Etat, leur fonctionnement souffre de nombreux défauts. D'une part, le fait que ce soit l'Etat qui décide, par l'attribution de ressources, de l'opportunité et la fréquence des réunions, limite la capacité d'initiative des organisations. D'autre part, au niveau départemental, la nomination des représentants à la commission nationale pose de gros problèmes. La multiplication des organisations et la prétention de chacune d'assumer la représentation du collectif, et de canaliser les ressources de l'Etat pour réaliser les projets, provoque l'affrontement des organisations entre elles et souvent les divise sur la base de différences qui, loin d'être politiques, s'expliquent plutôt par des désirs de figuration et des intérêts de caractère économique. Cette dépendance des nouvelles instances de consultation par rapport aux ressources économiques de l'Etat, limite les possibilités de consolider un projet organisationnel autonome (Hoffmann, 1998).

Les organisations noires disposent d'un représentant avec voix délibérative (qui selon la loi est le directeur de la DACN) au CONPES, Conseil national de politique économique et sociale, l'organisme le plus important de planification économique. L'INCORA - Institut colombien de la réforme agraire – crée une Division d'affaires des communautés noires. L'INCORA est l'organisme chargé d'exécuter la titularisation des territoires collectifs dont parle la Loi 70. Les organisations noires participent à l'assemblée directive de l'organisme. Par ailleurs, la dernière présidente (Gerente nacional) de l'institut était une femme afrocolombienne, l'avocate libérale Otilia Dueñas qui avait également participé à l'élaboration de la Loi 70. Les organisations siègent également au Conseil national de l'environnement, coordonné par le Ministère du même nom, et dans les Corporations autonomes régionales, chargées d'exécuter les politiques relatives à la protection et à l'administration des ressources naturelles. La loi établit, par décret, un Institut de recherche de l'environnement du Pacifique, chargé de la promotion de recherches et de programmes de défense de la biodiversité de la région. Les communautés noires ont par ailleurs une représentation au Conseil national de planification et au programme "Plan Pacifique" où elles doivent participer à l'élaboration des plans de développement local et départemental. Dans le domaine de l'ethnoéducation, des commissions pédagogiques sont créées aux niveaux national, départemental et parfois municipal. Enfin, les départements et les municipales créent souvent leurs propres bureaux pour les affaires des populations noires (Garcés, 1998).

Ces multiples espaces de participation ne garantissent pourtant pas le succès de l'application de la loi 70. Dans de nombreux cas les organisations elles-mêmes mettent en question la représentativité des délégués afrocolombiens dans ces instances, soit à cause des mécanismes avec lesquels ils ont été nommés, soit à cause de l'inefficacité de leur gestion. En d'autres

occasions, la représentation devient purement nominale car les propositions des représentants noirs ne sont presque jamais pris en compte.

Les mécanismes de cooptation des représentants varient selon les circonstances. Dans certains cas il s'agit de quotas bureaucratiques ou de logiques clientélistes développées par des parlementaires, des leaders politiques noirs ou des membres du parti au gouvernement. D'autres fois les représentants sont nommés par les Commissions nationale ou départementales. Dans d'autres cas finalement, ils sont choisis pour leurs compétences professionnelles, indépendamment du fait qu'ils soient liés ou non au processus politique des organisations noires.

Cette nouvelle "élite" noire investit ainsi l'espace bureaucratique et acquiert une visibilité importante dans les domaines de compétence relatifs à la Loi 70 et à d'autres aspects qui, d'une façon ou d'une autre concernent la population afrocolombienne.

Aux niveaux local, régional et national l'espace occupé par les organisations noires tend également à s'amplifier et les leaderships à se multiplier, même si le phénomène est ralenti par des processus de monopolisation des fonctions de direction et de représentation, à cause, entre autres, du faible nombre de cadres potentiels dans les zones rurales (Hoffmann, 1998).

Même si, pour la plus grande partie de la population afrocolombienne, la possibilité de participer au processus politique en tant qu'acteur ethnique est une option qui n'est pas considérée comme viable, il est indéniable que l'espace ouvert par ce discours s'élargit et commence à être occupé.

### ***Réalités électorales des mouvements noirs***

#### **La circonscription spéciale**

Malgré les réticences du Gouvernement<sup>22</sup> qui voulait limiter la loi à l'aspect territorial, les débats aboutissent à inclure dans la loi 70 une circonscription électorale spéciale pour les minorités noires, en application de l'article 176 de la Constitution nationale. L'article 66 de la Loi 70 établit ainsi le droit permanent à l'élection de deux membres des "communautés noires" à la Chambre des députés.

Effectivement, au cours des élections parlementaires de 1994, douze candidats des mouvements noirs vont se présenter. Zulia Mena, leader de l'Organisation des quartiers populaires de Quibdó (OBAPO), membre de la commission qui a rédigé la loi 70, et Agustín Valencia, avocat et professeur universitaire de Cali, vont être élus.

#### **Votes obtenus par les candidats de la circonscription spéciale pour les communautés noires au Parlement, 1994.**

<b>Candidats</b>	<b>Votes</b>	<b>% du Total (5'576.174)</b>
Zulia Mena	39109	0.70%
Agustin Valencia	13935	0.24%
E. Roberto Carabalí	13488	0.24%
Justiniano Quiñones	11112	0.19%
Cebedeo Carabalí	9191	0.16%
Arturo Grueso	8304	0.14%

<sup>22</sup> Selon un entretien avec Sivio Garcés, un des leaders noirs du groupe de Piedad Córdoba qui a participé dans l'élaboration de la loi.



Rudesindo Castro	8116	0.14%
Ventura Diaz	6323	0.11%
Orlando E. Palacios	6250	0.11%
Jesús M. Lucumí	5737	0.10%
Jair Valencia	5244	0.09%
Victor Leguizamón	4398	0.07%
<b>TOTAL</b>	<b>131207</b>	<b>2.35%</b>

Source : Bureau de *Registraduría Nacional*. Résultats Electoraux

Zulia Mena a compté sur l'appui de plusieurs organisations du Chocó et sur celui de certains secteurs organisés d'autres régions du pays. Sa présence pendant la rédaction de la loi 70 en tant que représentante de la OBAPO lui a permis d'être connue au niveau national. Pendant sa campagne, les médias ont insisté sur son identité de femme, et de jeune, et sa candidature a attiré le soutien de secteurs non noirs des grandes villes comme Medellin et Bogotá. A Bogotá par exemple, les candidats à la circonscription spéciale obtiennent 32144 votes qui, selon les données de la *Registraduría Nacional*, pour la plupart ne correspondent pas aux quartiers de concentration de population noire<sup>23</sup>. Le même phénomène s'était déjà produit dans le cas des votes pour les candidats indigènes. Le vote de rejet aux politiques traditionnels a été canalisé en partie par Zulia Mena et dans une moindre mesure par d'autres candidats de mouvements noirs. Pour sa part, Augustin Valencia a réussi à établir des accords avec des organisations civiques à Cali et avec quelques secteurs politiques dans le Cauca et Nariño. Il a également obtenu une votation importante à Bogotá en bénéficiant d'un vote d'opinion.

Parmi les 5.576. 174 votes déposés pour la Chambre des députés, 131.207 (3.25% du total) correspondent aux 12 candidats ethniques noirs. Ce chiffre est relativement modeste si nous le comparons avec la réponse électorale obtenue par les indigènes aux élections du Sénat, ils ont obtenu 108.119 votes bien que ne représentant que 1.5% de la population nationale (Pizarro, 1997 ; Laurent, 1997).

Nous avons vu comment la population noire a participé de façon active à la politique traditionnelle des partis, aux côtés du reste de la population nationale, même si la majorité appartient au parti libéral. Dans la conjoncture électorale de 1994, l'apparition d'alternatives politiques autonomes des négritudes n'a pas réussi à rompre les liens établis avec les partis traditionnels.

A ce propos, Carlos Rosero nous manifestait dans un entretien réalisé à Buenaventura, juste après les élections du Congrès de 1998 : « Le processus organisationnel actuel des Communautés noires représente une alternative pour la revendication des droits ethniques comme le droit au territoire, à la défense de la propre culture, ou à la protection de l'environnement. Mais nous ne représentons pas encore une alternative immédiate en termes économiques dans le domaine de la santé ou l'éducation, et c'est justement ce qu'offrent les politiques traditionnels. Pour les gens en général, la politique correspond à la satisfaction de leurs nécessités immédiates et comme nous ne représentons pas une option dans ce sens, les gens continuent à apporter leur soutien électoral à ceux de toujours. Les candidats offrent ce que devrait assumer l'Etat et à cause de leur accès au pouvoir ils ont effectivement la possibilité de tenir certaines de leurs promesses. En tant que projet politique, nous n'avons pas cette option et nous ne représentons pas d'alternative dans ce domaine... La culture politique de la population liée à la pratique du clientélisme opère comme un facteur qui va

<sup>23</sup> Pour la circonscription spéciale pour les indigènes et dans les communautés noires, la totalité des colombiens en condition de voter peuvent participer comme électeurs.

contre des projets comme le nôtre, qui non seulement n'ont rien à offrir selon cette logique d'échange de votes pour des biens matériels, mais qui en plus établissent la nécessité d'un nouveau mode, plus démocratique, de participation à la politique ».

Un examen des résultats du débat électoral montre que, dans les régions de plus grande concentration de population afrocolombienne, la majeure partie de la votation favorise les candidats traditionnels qui, dans des cas comme le département du Chocó ou la municipalité de Buenaventura, sont également des candidats noirs. Dans les régions du littoral Pacifique des départements du Cauca et de Nariño, ce sont les candidats non afrocolombiens qui obtiennent la votation majoritaire.

La situation du département du Chocó illustre particulièrement bien ce phénomène : la totalité des candidats des organisations noires obtient seulement 4.297 des 53.081 votes exprimés.

Ces résultats démontrent qu'au sein de ce que l'on pourrait qualifier de mouvement noir, certains secteurs n'acceptent pas la participation électorale comme mécanisme approprié pour la construction d'un espace autonome d'organisation des populations noires en tant qu'ethnie. Ces groupes qui rejettent la dynamique électorale considèrent qu'à ce moment-là, en 1994, la priorité doit être donnée à l'organisation de base de la population, sans se laisser distraire par la politique électorale. Il existe de plus une position abstentionniste qui, chez certains, peut

#### **Elections de la Chambre des représentants pour la Circonscription spéciale des communautés noires - 1994**

<b>DEPARTEMENT</b>	<b>VOTES</b>	<b>% du TOTAL</b>
<b>Chocó</b>	<b>4297</b>	<b>8.09%</b>
Bogotá	32144	5.06%
<b>Cauca</b>	<b>5652</b>	<b>3.98%</b>
<b>Valle</b>	<b>20020</b>	<b>3.55%</b>
<b>Nariño</b>	<b>6325</b>	<b>2.63%</b>
Guajira	2017	2.42%
Bolívar	7028	2.40%
Risaralda	2611	2.25%
Antioquia	12229	2.23%
Sucre	2969	1.67%
Cundinamarca	4075	1.60%
Caldas	3306	1.50%
Quindio	1294	1.48%
Córdoba	3731	1.45%
N.Santander	2485	1.33%
Atlántico	5028	1.33%
Huila	1685	1.31%
Caquetá	443	1.29%
Cesar	1501	1.24%
Boyacá	2343	1.20%
Santander	3390	1.20%
Tolima	2145	1.20%
Casanare	330	1.09%
Meta	832	1.08%
Magdalena	2203	1.06%
San Andrés	129	1.00%
Arauca	318	0.98%
Putumayo	303	0.88%

Amazonas	71	0.73%
Guaviare	60	0.67%
Guainía	20	0.50%
Vichada	26	0.42%
Vaupés	17	0.33%
<b>TOTAL</b>	<b>131207</b>	<b>2.35%</b>

- En caractère gras, les départements du Pacifique. Source: Bureau de *Registraduría Nacional*. Résultats électoraux

s'expliquer par un héritage de militantisme dans la gauche radicale, et chez d'autres par l'échec d'expériences électorales antérieures<sup>24</sup>.

La majorité de la population qui se sent concernée par le discours ethnique et qui adhère au processus d'organisation dans la perspective d'obtenir ses droits territoriaux a décidé, au moment de voter, de le faire pour les patrons électoraux traditionnels plutôt que pour les candidats des mouvements noirs.

Les études mentionnées antérieurement sur la région Pacifique confirment cette interprétation même si elles montrent également que les acteurs ethniques, bien que marginaux, sont maintenant visibles sur la scène politique et représentent de nouvelles forces en processus de consolidation. Des entretiens avec des activistes de mouvements noirs d'autres régions comme le nord du département du Cauca, la région des Caraïbes ou des villes dans lesquelles il existe une importante présence noire comme Cali, Medellín et Bogotá, coïncident en soulignant une participation active dans les jeux politiques électoraux, aux niveaux local et régional, même si les résultats ont été similaires - décevants - à ceux que nous avons déjà signalés.

L'espace gagné au Parlement devrait contribuer au processus de construction d'un acteur social et politique plus visible et capable de contribuer aussi bien au développement de la loi des négritudes qu'à d'autres revendications pour ce secteur de la population. Le bilan de la gestion parlementaire des représentants noirs est cependant assez pauvre et il existe dans la majorité des secteurs du mouvement des négritudes une attitude plutôt critique et une mise en question du rôle joué par les parlementaires noirs. Quoi qu'il en soit, la gestion parlementaire n'a pas répondu aux attentes créées au sein de certains secteurs du mouvement noir.

Finalement la circonscription spéciale pour les Communautés noires échoue pour vice de forme, selon une sentence de septembre 1996 de la Cour Constitutionnelle. Mais au-delà des "vices de forme" éventuels, la perte de cet espace politique traduit le peu d'efficacité de la gestion des parlementaires de la circonscription et le discrédit qui les caractérise auprès de secteurs du mouvement noir qui disposent de la représentativité et du protagonisme avec l'Etat et les populations noires. Dans d'autres circonstances en effet, un mouvement d'opinion aurait pu défendre la permanence de la circonscription et surmonter les problèmes formels. Au contraire, des organisations noires comme le PCN et "Cimarrón" ont été favorables à la perte de la circonscription.

## **Les élections de 1998**

<sup>24</sup> A ce sujet, Carlos Rosero commente : "Celui qui a été piqué par un serpent a peur même des vers de terre, proverbe du Pacifique qui explique en partie les préventions que nous avons eu pour participer à la politique électorale. Nous avons connu de près comment fonctionnent les mécanismes clientélistes et aussi les modes de fraude électorale qui ont fonctionné traditionnellement dans la région. Nous en avons été les victimes à l'occasion de deux expériences de participation électorale au niveau local."

Les parlementaires Zulia Mena et Agustín Valencia ont pu terminer leur mandat mais la circonscription spéciale des négritudes disparaît dans les élections pour le nouveau Congrès, réalisées en mars 1998. Les candidats au parlement au nom des mouvements noirs doivent concourir à égalité de conditions avec le reste des candidats.

Certains candidats se sont présentés à l'élection au Sénat de la République en représentation des groupes noirs. Parmi eux, se trouvent ceux qui avaient été élus aux dernières élections : Zulia Mena perd pratiquement la moitié des votes obtenus en 1994 et Agustín Valencia conserve sa votation avec difficulté. D'autres candidats qui avaient également participé aux élections à la circonscription spéciale en 1994, comme Jair Valencia Mina et Jesús Lucumí, se représentent devant les électeurs et obtiennent, eux aussi, moins de votes. Voir tableau.

La dirigeante libérale Piedad Córdoba, qui a participé à l'élaboration de la Loi 70 mais dont la trajectoire politique est liée au parti libéral, est la seule personne élue au Sénat<sup>25</sup> qui incorpore dans son discours politique les revendications de la population noire. Piedad Córdoba est une noire du Chocó qui commence sa vie politique alors qu'elle est étudiante universitaire à Medellín. Une partie de son travail prosélytiste était certes orienté vers la population originaire du Chocó résidant à Medellín, mais n'était pas inscrit dans un discours ethnique explicite, au moins jusqu'à la conjoncture ouverte par les débats autour de la loi 70. Aux côtés de Piedad Córdoba, on trouve aussi au Parlement, mais cette fois à la Chambre des députés, la chanteuse noire du Pacifique Leonor González Mina qui s'est intégrée au mouvement "Huella ciudadana".

#### **Votes pour les candidats de mouvements ethniques noirs au Sénat, 1998<sup>26</sup>.**

Candidat	Votes 1994 (Chambre)	Votes 1998 (Sénat)
Zulia Mena	39.109 (0.70%)	19.785 (0.20%)
Agustín Valencia	13.935 (0.24%)	13.793 (0.14%)
Jair Valencia	5.244 (0.09%)	3.395 (0.03%)
Smith Córdoba	N'a pas participé	1.515 (0.01%)
Jesús Lucumí	5.737 (0.10%)	1.325 (0.01%)
Carlos Rosero*	N'a pas participé	8.535 (0.09%)

Source: *Registraduría Nacional*. Résultats électoraux

\* Carlos Rosero participe dans une liste présidée par le libéral de gauche Humberto Lozano.

Parmi les treize candidats présidentiels de 1998, Jesús Antonio Lozano Asprilla est le seul à se présenter au nom des "Communautés noires". Il s'agit d'un intellectuel du Chocó qui obtient 11.384 votes équivalents à 0,11% du total de 10. 751.465 votes déposés au cours de cette élection. Dans son département, le Chocó, il obtient seulement 3% des votes et dans les autres départements où il existe une présence importante de population noire, il ne dépasse pas 1% du scrutin. Il est vrai que cette candidature était loin de représenter le mouvement noir organisé dans le pays et correspondait à l'initiative isolée du parlementaire Agustín Valencia, qui est ainsi rejeté de façon explicite par les autres secteurs du mouvement noir. Conservant l'adhésion historique au libéralisme, la majorité des votes comptabilisés dans la région du Pacifique et dans d'autres régions où il existe une forte présence de la population noire, a été en faveur du candidat libéral Horacio Serpa.

<sup>25</sup> Il faut remarquer que Piedad Córdoba a eut l'un des plus importants résultats pour les élections au sénat en 1998 : 53900 votes (0.59%).

<sup>26</sup> Total de votes au sénat 1998 : 9'460.906.

Le bilan électoral est finalement assez limité : cinq ans après la promulgation de la loi 70, la consolidation des négritudes comme acteur politique autonome reste à faire. Au cours de l'actuelle législature, il est possible de faire revivre la circonscription électorale spéciale qui serait applicable aux prochaines élections parlementaires. La sénatrice Piedad Córdoba a déjà inscrit un nouveau projet de loi dans ce sens, après avoir corrigé les vices de forme qui ont causé la nullité de l'antérieur.

### ***Le rôle des leaders et des représentants noirs***

Il est important de souligner le rôle joué par les individus et leurs projets dans la matérialisation de ce que nous avons nommé espaces de participation et de représentation des populations noires, à travers des pratiques et des intérêts divers, et parfois divergents. Nous signalons les variantes qui nous paraissent les plus importantes.

Certains voient dans le processus de participation une occasion de se mettre en valeur et d'accéder à des espaces de pouvoir en utilisant le discours ethnique d'une manière très pragmatique. Des professionnels, activistes des partis traditionnels et de certains mouvements indépendants qui apparaissent dans la conjoncture, ont ainsi la possibilité d'accéder à des espaces bureaucratiques qui leur étaient autrefois interdits. Certains secteurs de base, aussi bien dans les régions rurales que dans les villes, ont également obtenu l'accès à des ressources et à des droits grâce à la revendication ethnique.

Pour un autre secteur qui comprend une partie des élites, des fonctionnaires et des dirigeants, ainsi que quelques organisations de base, la loi a engendré un processus d'appropriation des revendications fondées sur l'identité ethnique, qui a permis la construction d'un discours identitaire plus élaboré, dans lequel les aspects culturels jouent un rôle important.

Des secteurs comme "Cimarrón" ou "Processus de communautés noires" reconnaissent tous deux, à quelques nuances près, la nécessité de construire un projet politique autonome, capable de concurrencer les options traditionnelles en partant d'une consigne centrale, la revendication de l'identité ethnique. Cette alternative se heurte, comme nous l'avons dit, au poids énorme de la politique traditionnelle parmi les afrocolombiens et au fait qu'après la grande mobilisation qui a entouré la Constitution de 1991 et la loi 70, ce processus se trouve désormais dans une étape d'enlisement. L'auto-identification de la population noire comme acteur ethnique n'a pas encore atteint les niveaux souhaités par les dirigeants de ces mouvements.

Un autre courant important est représenté par des leaders noirs, comme Piedad Córdoba ou Otilia Dueñas, qui continuent à agir à l'intérieur des partis traditionnels mais en revendiquant le discours de l'identité noire. Leur ambition est d'attirer la population noire vers une alternative politique traditionnelle, libérale, sans nier les revendications de la population afrocolombienne et tout en se consolidant comme acteur ethnique. Cette option a l'avantage de s'appuyer sur la tendance majoritaire de la population noire qui par tradition, participe à la politique du côté des libéraux.

### **Conclusions**

Dans un contexte national et international favorable à la présence de nouveaux acteurs politiques et sociaux, la population noire est institutionnalisée et se transforme en "minorité ethnique" appelée à participer dans le jeu politique nationale. Pourtant, la présence des noirs

dans la vie politique colombienne ne date pas de la conjoncture constitutionnelle des années 1990 et 1991. Même si les noirs ne disposaient pas d'un projet politique autonome par rapport aux partis traditionnels libéral et conservateur, ils avaient réussi à conquérir des positions d'autorité, aux niveaux local, régional et parfois national. La tradition de participation majoritaire de la population noire aux côtés du parti libéral pèse encore beaucoup face à l'attraction exercée par les nouveaux mouvements ethniques. Ces derniers commencent pourtant à gagner de l'espace dans le panorama politique du pays. D'ailleurs le fait d'entrer dans "le courant ethnique" en articulant la logique traditionnelle et le discours de l'identité ethnique a représenté une étape importante dans la carrière politique de quelques leaders noirs du parti libéral, comme Piedad Córdoba.

Le processus d'"ethnisation" vécu par les populations noires modifie par ailleurs les stratégies et les pratiques antérieures. Si l'on parlait auparavant de la stratégie de "blanchiment" utilisée par les populations noires pour échapper à la discrimination, aujourd'hui nous pourrions peut-être qualifier de "noircissement" le processus par lequel les racines, la couleur et les formes de sociabilité particulières à la population afrocolombienne sont valorisés comme instrument de dialogue avec l'Etat et avec la société, afin d'obtenir la reconnaissance de droits spécifiques.

Pourtant cette nouvelle réalité pose problèmes. La construction d'une identité ethnique assumée comme noire et afroaméricaine a été un processus induit par des élites noires, quelques intellectuels pionniers, quelques secteurs de l'Eglise et de l'Etat lui-même au moyen de la nouvelle législation, en suivant dans une certaine mesure le modèle indigène d'affirmation identitaire. Ces acteurs ont joué un rôle déterminant dans la visibilité du mouvement noir et dans la diffusion du nouveau discours<sup>27</sup>.

Mais la majorité de la population afrocolombienne ne s'identifie pas forcément sur des critères ethniques ou raciaux. En général le terme *noir* est associé à une expression discriminatoire et raciste imposée par la société globale, et donc condamnable<sup>28</sup>. En milieu rural l'identité fait plutôt référence à l'appartenance géographique (résident du Chocó, du

---

<sup>27</sup> Les études de Michel Agier sur la relation entre la construction d'identités ethniques et les revendications sociales et politiques des populations noires au Brésil constituent une référence importante. (Agier, 1992).

<sup>28</sup> Cette appréciation est confirmée par la perception de A. M.Losonczy à partir de son ample recherche sur le terrain dans la région Pacifique du Chocó.

Valle del Cauca, etc.). Dans certains cas les habitants s'auto-identifient comme "libres", en allusion implicite à l'esclavage<sup>29</sup>.

Dans ces circonstances, le défi auquel se trouvent confrontés les constructeurs de l'éthnicité noire n'est pas des moindres et ils continuent à éprouver de grandes difficultés dans le domaine électoral, organisationnel et législatif.

Est-il possible que le processus de construction de cet acteur ethnique s'étende à des secteurs plus larges de la population noire ? Cela dépendra de plusieurs facteurs, dont deux nous paraissent particulièrement importants : d'une part, des stratégies des mouvements existants pour se transformer en alternative politique attractive pour une population qui continue à être indifférente vis-à-vis des discours d'identité ethnique ; d'autre part, de l'attitude de l'Etat qui a joué jusqu'à présent un rôle important comme promoteur d'une législation qui même si elle est incomplète, a favorisé le développement d'un mouvement ethnique noir.

L'attitude du nouveau Président de la République, le conservateur Andrés Pastrana, face aux politiques concernant la population noire n'est pas définie. Les possibles changements constitutionnels, qui seraient le produit d'éventuels accords de paix avec les guérillas, impliqueraient également un nouveau scénario pour aborder le futur institutionnel de ces populations. Il faudra aussi tenir compte du contexte international qui, jusqu'à présent, a été un facteur favorable dans la construction de ce nouveau scénario sociopolitique dans lequel la population noire se constitue comme une pièce institutionnalisée du jeu complexe d'acteurs conformant la réalité nationale.

---

<sup>29</sup> Cette différence entre les formes traditionnelles d'auto définition et la nouvelle identité ethnique noire et afroaméricaine explicitée par les porte-parole des organisations, les intellectuels et l'Etat mérite des études plus approfondies.

## Bibliographie

- Agier, Michel, "Ethnopolitique : racisme, status et mouvement noir à Bahía", dans *Cahiers d'Etudes africaines*, II-1, Paris, 1992.
- Agudelo, Carlos, "Aproximaciones a la dinámica política de un pueblo del Pacífico. El caso de Guapi". *Documents de travail* N°23, projet CIDSE-ORSTROM, Univalle, Cali, juin, 1998.
- Arocha, Jaime, "Los negros y la nueva Constitución colombiana de 1991" dans *América Negra*, N°3, Bogotá, 1992.
- Ayala, Cesar, "Mentalidad, discurso y política en Puerto Tejada durante la primera mitad del siglo XX" dans *Puerto Tejada Cien años*, Alcaldía municipal, Puerto Tejada, 1997.
- Barth, Frederick, "Les groupes ethniques et leurs frontières", 1969 dans Poutignat, Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.
- Bayart, Jean François, *L'illusion identitaire*, Fayard, Paris, 1996.
- Berajano, Jesús. "Campesinado, luchas agrarias e historia social en Colombia. Notas pour un balance historiográfico", dans Gonzalez Casanova, Pablo, *Historia política de los campesinos latinoamericanos*, Siglo XXI, México, 1985.
- CIDSE, *Talleres del Laboratorio de culturas negras CIDSE*, Universidad del Valle, Cali, 1995.
- Deas, Malcom, "La presencia de la política nacional en la vida provinciana, pueblerina y rural de Colombia en el primer siglo de la República" dans Palacios, Marco. *La Unidad nacional en América latina. Del regionalismo a la nacionalidad*, México, 1983.
- De Roux, Gustavo, "Orígenes y expresiones de una ideología liberal" dans *Boletín Socioeconómico*, N° 22. CIDSE, Univalle, Cali, 1991.
- Esquivel, Ricardo, *Costa Pacífica y comunidades negras: catálogo bibliográfico colectivo*, s.d., s.e.
- Friedemann, Nina de, "Negros en Colombia: Identidad e invisibilidad" dans *América Negra*, N° 3, Bogotá, 1992.
- "Estudios de negros en la antropología colombiana" dans *Un siglo de investigación social. Antropología en Colombia*, Etno, Bogotá, 1984.
- Gaitan, Gloria, *La lucha por la tierra en la década de los 30*, Tercer Mundo, Bogotá, 1976.
- Garcés, Silvio, *Espacios de participación para Comunidades Negras en el marco de la ley 70 de 1993*, s.e., Bogotá, Août 1998.
- Gros, Christian, "Le mouvement indigène, du national-populisme au neo-libéralisme", ASFAL-ADLAF, 1996.
- "Derechos indígenas y nueva Constitución en Colombia" dans *Análisis Político*, N° 19, 1993.
- "Colombia Indígena. Identidad cultural y cambio social", CEREC, Bogotá, 1991.
- Helfrich, Linda, "Elecciones : entre gamonalismo y civismo – El caso de Tumaco en la Costa Pacífica". En impremerie.
- Gutiérrez A., Idelfonso, *Historia del negro en Colombia. Sumisión o rebeldía?*, Nueva América, Bogotá, 1986.
- Hoffmann, Odile, "Políticas agrarias, reformas del Estado y adscripciones identitarias: Colombia y México", dans *Análisis Político*, N°34, Bogotá, 1998.
- Hurtado, Teodora et Fernando Urrea, "Imágenes sobre las transformaciones en "un pueblo de negros" : El caso de Puerto Tejada", Conférence au VIII congrès colombien d'anthropologie, Bogotá, dec. 1997.
- Khittel, Stefan, "Territorio y clientelismo político. El ejemplo del municipio de Quibdó" conférence présentée au VIII congrès colombien d'anthropologie, Bogotá, dec. 1997.



- Jaramillo Uribe, Jaime, *Ensayos sobre historia social colombiana*, Universidad Nacional, Bogotá, 1968.
- “Las sociedades democráticas de artesanos y la coyuntura política y social colombiana de 1848” dans *Anuario colombiano de historia social y de la cultura*, 8, Bogotá, 1976.
  - “Los estudios afroamericanos y afrocolombianos. Bilan et perspectives” dans Alexander Cifuentes (comp.) *La participación del negro en la formación de las sociedades latinoamericanas*, Instituto Colombiano de Cultura, Bogotá, 1986.
- Laurent, Virginie “Población indígena y participación política en Colombia” dans *Análisis Político*, N°31, Bogotá, 1997.
- Leal, Francisco, Zamosc, León (compil.) *Al filo del caos*, Tercer Mundo-Universidad Nacional, Bogotá, 1990.
- López de la Roche, Fabio, “Tradiciones de cultura política en el siglo XX” dans Cárdenas, Miguel, *Modernidad y Sociedad política en Colombia*, Fescol, Bogotá, 1993.
- Losonczy, Anne Marie, *Les saints et la forêt*, L’Harmattan, Paris, 1997.
- Merizalde, Bernardo, *Estudio de la costa colombiana del Pacífico*, Estado mayor general, Bogotá, 1921.
- Monge, Rodolfo, “Are we or aren’t we”, dans *Report on the Americas*, Vol.XXV, N°4. *The black Americas*, Nacla, New York, 1992.
- Mosquera, Juan de Dios, *Las comunidades negras en Colombia*, Lealon, Medellin, 1985
- Pécaut, Daniel, *Crónica de dos décadas de política colombiana, 1968-1988*, SigloXXI, Bogotá, 1988.
- “Passé, présent et futur de la violence en Colombie” dans Gros, Christian et Jean-Michel Blanquer *La Colombie à l’aube du troisième millénaire*, IHEAL, Paris, 1997.
- Pizarro, Eduardo, “Hacia un sistema multipartidista? Las terceras fuerzas en Colombia hoy” dans *Análisis Político*, N°31, Bogotá, 1997.
- Poutignat, Streiff-Fenart, *Théories de l’ethnicité*, PUF, Paris, 1995.
- Réseau de Solidarité Sociale de la Présidence de la République, *Brochure sur la loi 70 de 1993*, Bogotá, 1995.
- Restrepo, Eduardo *Grupos negros o afrocolombianos del Pacífico: construcción et perspectivas de la investigación*, Documento ICAN, Bogotá, 1996.
- Romero, Mario Diego, “Proceso de poblamiento y organización social en la costa Pacífica colombiana” dans *Anuario colombiano de historia social y de la cultura*, 18 et 19, Bogotá, 1990.
- Rivas, Cesar, *Perfiles de Diego Luis Córdoba*, Lealon, Medellin, 1986.
- Rueda, Olinto, “Población y poblamiento” dans *Colombia Pacífico*, Vol. II, de Pablo Leyva, FEN, Bogotá, 1993.
- Sharp, William, “El negro en Colombia. Manumisión y posición social” dans *Razón y fábula*, 8, Uniandes, Bogotá, 1968.
- Wade, Peter, “Identités noires, identités indiennes en Colombie” dans *Cahiers des Amériques Latines*, N° 17, Paris, 1994.
- Wade, Peter, “El movimiento negro en Colombia” dans *América negra* N° 5, Universidad Javeriana, Bogotá, 1993.
- Identités noires, identités indiennes en Colombie” dans *Cahiers des Amériques Latines*, N° 17, Paris, 1994.
  - *Gente negra. Nación mestiza. Dinámicas de las identidades raciales en Colombia*. Ed. Universidad de Antioquia, ICAN, Siglo del Hombre, ed. Uniandes, Bogotá, 1997.
- Whitten Jr. , Norman, *Pioneros negros. La cultura afro-latinoamericana del Ecuador y de Colombia*, Centro cultural afro-ecuatoriano, Quito, 1992, original en anglais, 1974.
- Yacup, Sofonias, *Litoral recóndito*, Renacimiento, Bogotá, 1934.

## **Résumé :**

Cet article est une vision panoramique de la présence des populations noires dans la dynamique politique colombienne. Il présente également le passage de l'invisibilité vers l'institutionnalisation, qui définit ces populations comme minorité ethnique. Cependant ce processus se fait au milieu des ambiguïtés et de la permanence d'un ordre social avec de multiples manifestations de racisme et d'exclusion. La faible présence de mouvements ethniques noirs sur le terrain électoral montre, entre autres des difficultés pour sa consolidation, le poids de la politique traditionnelle et des pratiques clientélistes sur ces populations.

## **Resumen :**

Este artículo es una visión panorámica de la presencia de las poblaciones negras en la dinámica política colombiana. También presenta el tránsito de la « invisibilidad » a la institucionalización, que define estas poblaciones como minoría étnica. Sin embargo, este proceso se da en medio de ambigüedades y de la permanencia de un orden social con múltiples manifestaciones de racismo y exclusión. La débil presencia de los movimientos étnicos negros en el terreno electoral muestra, entre otras dificultades para su consolidación, el peso de la política tradicional y de las prácticas clientelistas sobre estas poblaciones.

## **Abstract :**

This article is a general vision of the presence of black populations in the Colombian political dynamic. It also presents the shift from "invisibility" to institutionalization that defines these populations as an ethnic minority. However, this process takes place embedded in manifold ambiguities and in the presence of a social order that manifests racism and exclusion. The weak presence of the black ethnic movements in electoral domains show --among other difficulties in its consolidation-- the weight that clientele-based practices and traditional politics entail over them.

